

**CHANGEMENT DE NIVEAU POUR LA
RÉGION DE SOUTHERN HEALTH–SANTÉ SUD**

Le lundi 9 novembre, la région de Southern Health–Santé Sud passera au niveau « critique » (rouge) du système de riposte à la pandémie #RelanceMB. Les mesures suivantes seront en vigueur.

Secteur	Nouvelles restrictions associées au niveau rouge
Rassemblements	Aucun changement – Taille des groupes dans les lieux publics et privés limitée à cinq personnes, en plus des membres de la maisonnée. Limitation fortement recommandée des contacts à l’extérieur du foyer.
Restaurants et bars	Établissements fermés; maintien du service de commandes à emporter, du service au volant et du service de livraison seulement.
Commerces de détail	Limite d’occupation des locaux des épicereries et des pharmacies fixée à 50 % de leur capacité habituelle (aucun changement). Réduction de la limite d’occupation des locaux de tous les établissements de vente au détail (autres que des magasins d’alimentation) à 25 % de leur capacité habituelle ou à cinq personnes, selon la valeur la plus élevée (sans compter les employés). Services en ligne, de ramassage ou de livraison recommandés dans la mesure du possible. Limitation recommandée du nombre de personnes de chaque maisonnée qui font les courses.
Écoles	Aucun changement. Apprentissage mixte obligatoire pour les élèves de la 9 ^e à la 12 ^e année. Apprentissage mixte temporairement offert de façon volontaire aux élèves de la maternelle à la 8 ^e année. Recommandation aux écoles de veiller au respect, autant que possible, des règles d’éloignement physique (deux mètres). Recours obligatoire à des cohortes ou à l’apprentissage à distance ou mixte quand ces règles ne peuvent être respectées.
Système de soins de santé	Maintien des interventions chirurgicales, des actes médicaux et des services de diagnostic urgents. Suspension des visites dans les hôpitaux ou les centres de santé; exceptions accordées au cas par cas pour les visites aux

	<p>patientes pendant le travail et l'accouchement ainsi qu'aux patients recevant des soins de pédiatrie et de fin de vie.</p> <p>Maintien des visites des aidants naturels désignés dans les foyers de soins personnels. Suspension possible des visites de façon générale, à l'exception des visites aux patients recevant des soins de fin de vie. Possibilité de rendre visite aux résidents dans les abris extérieurs dès que ces derniers seront prêts à recevoir des visiteurs.</p>
<p>Activités sportives et récréatives</p>	<p>Suspension des activités dans toutes les installations de loisirs, les sports d'équipe, les salles de jeux électroniques, les salles de quilles, etc.</p> <p>Fermeture de toutes les installations sportives intérieures et extérieures.</p>
<p>Gymnases et centres de conditionnement physique</p>	<p>Réduction de la limite d'occupation des locaux à 25 % de leur capacité habituelle.</p> <p>Masque obligatoire, même pendant l'exercice.</p>
<p>Casinos et appareils de loterie vidéo</p>	<p>Fermeture des casinos (aucun changement).</p> <p>Fermeture des salles d'appareils de loterie vidéo et des établissements de jeux.</p>
<p>Musées, galeries d'art et bibliothèques</p>	<p>Fermeture de tous ces établissements.</p>
<p>Activités extérieures ponctuelles ou occasionnelles</p>	<p>Groupes limités à des cohortes de cinq personnes.</p>
<p>Salles de cinéma et de concert</p>	<p>Fermeture de tous ces établissements.</p>
<p>Rassemblements communautaires, culturels et religieux</p>	<p>Limitation à 15 % de la capacité habituelle des lieux ou à 100 personnes, selon la valeur la plus basse.</p>
<p>Entreprises de services personnels</p>	<p>Limite d'occupation des locaux fixée à 50 % de leur capacité habituelle (aucun changement).</p>